



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue le **lundi 2 novembre 2020** à 19h30, dans la salle Joseph-Viel de l'édifice municipal, au 150, rue Saint-Joseph.

---

Sont présents : MM André Chouinard, maire  
Jean-Marc Michaud, conseiller 2  
Sébastien Santerre, conseiller 4  
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-200**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-201**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-202**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020**

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-203**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que les comptes totalisant 267 364,34 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 011-2020 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS AU 30 SEPTEMBRE 2020**

En conformité avec l'article 176.4 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses 2019-2020 des neuf (9) mois terminés au 30 septembre 2020 et l'état prévisionnel des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

## **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

En conformité avec l'article 1022 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité et ce, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-204**

#### **PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)**

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu :

- QUE le conseil autorise la présentation du projet d'aménagement du site de la plage du Petit lac Squatec au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE le conseil désigne Michel Barrière, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-205**

#### **RAPPEL DU PERSONNEL SAISONNIER**

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de procéder au rappel au travail de madame Johanne Raymond et de monsieur Marco Lord à titre de préposés aux services aux utilisateurs et à l'entretien de la patinoire et de monsieur Maxime Bourque à titre de signaleur pour le déneigement des trottoirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-206**

#### **ADOPTION DES TARIFS 2021 POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement n° 366 relatif à la tarification des services municipaux;  
ATTENDU QUE les tarifs sont plus amplement détaillés dans les annexes suivantes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante :

- |                           |          |
|---------------------------|----------|
| ▪ Services administratifs | Annexe A |
| ▪ Location de salles      | Annexe B |
| ▪ Permis et certificats   | Annexe C |
| ▪ Loisirs (activités)     | Annexe D |
| ▪ Camping et chalets      | Annexe E |
| ▪ Travaux publics         | Annexe F |

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement n° 366 relatif à la tarification des services municipaux stipule que la Municipalité peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, adopter par résolution du conseil de nouveaux tarifs en déposant une nouvelle version des annexes A à F modifiées. La nouvelle tarification s'appliquant alors à partir de la date spécifiée par la résolution.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que le conseil adopte les nouveaux tarifs des annexes A à F déposées séance tenante. Les nouveaux tarifs seront effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2020-11-207**

#### **INDEXATION DES ÉCHELLES SALARIALES POUR 2021**

ATTENDU QU'en vertu de sa politique salariale la Municipalité prévoit l'indexation annuelle des échelles de salaires des postes;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour la province de Québec se chiffre à 0,3 % (mise à jour du 23 octobre 2020);

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajuster les échelles au-delà de l'inflation pour maintenir une rémunération compétitive et soutenir ses employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Caron que l'indexation générale des salaires soit fixée à 1 % et que les échelles déposées séance tenante soient approuvées et mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adoptée à la majorité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-11-208**

##### ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RIDT

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) tel que présenté. Il s'agit d'un budget équilibré de 4 061 770 \$. Les quotes-parts pour notre municipalité seront calculées ultérieurement lorsque l'information sur les rôles d'évaluation sera disponible pour l'ensemble des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-11-209**

##### SYNCHRONISATION DE L'AUGMENTATION STATUTAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER

ATTENDU QU'en vertu de sa politique salariale actuelle la Municipalité accorde un nouvel échelon salarial à l'employé (augmentation statutaire) à chaque anniversaire d'embauche jusqu'à ce qu'il atteigne le maximum de son échelle;

ATTENDU QUE l'indexation générale sera limitée à seulement 1 % en 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir une rémunération compétitive et soutenir ses employés dans cette période difficile;

ATTENDU QU'il y a lieu de simplifier la gestion de la politique salariale en uniformisant la date de l'augmentation statutaire pour tous les employés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sébastien Santerre que la Municipalité devance l'augmentation statutaire annuelle prévue en 2021 dès la période de paie débutant le 3 janvier 2021 pour les employés n'ayant pas atteint le maximum de leur échelle et statue que l'augmentation statutaire sera dorénavant synchronisée en même temps que l'indexation générale sur la première période de paie de la nouvelle année. La masse salariale projetée pour l'exercice financier 2021 est de 670 638 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-11-210**

##### SUBVENTION AU FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA 2020-2021

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'appuyer la demande de financement du *Fonds Jeunesse du Témiscouata* pour 2020-2021. Il est de plus résolu de verser un per capita de 0.25 \$ par habitant qui totalise 264,75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-11-211**

##### CONDITIONS DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LE CSSFL ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des démarches avec le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL) pour signer un bail emphytéotique concernant le terrain sur lequel sont situées les installations sportives de la municipalité (chalet, tennis et patinoire);

ATTENDU QUE la Municipalité et le Centre des services scolaire ont mandaté Me Joannie Pelletier pour rédiger un bail emphytéotique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que le bail prévoit les conditions suivantes :

- La durée du bail sera de 25 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021;
- Aucune contrepartie n'est payable (à titre gratuit);
- Le CSSFL aura un accès gratuit aux installations;
- La Municipalité s'engage à faire les améliorations suivantes, soit le remplacement des bandes de patinoire, pour un montant d'au moins 70 000 \$;

- Le nu-propiétaire (le CSSFL) accorde à l'emphytéote (Squatec) de renouveler le présent bail aux mêmes conditions pour une période additionnelle de 25 ans;
- À l'échéance du terme, si le bail n'est pas renouvelé, les installations et améliorations deviennent la propriété du CSSFL;
- Le maire, André Chouinard et le directeur général, Michel Barrière, sont désignés comme signataires du bail et de tout autre document relié à la transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-11-212**

##### AUTORISATION TEMPORAIRE DE DÉNEIGEMENT DU RANG 8 EST – MUNICIPALITÉ DE BIENCOURT

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'autoriser la Municipalité de Biencourt à déneiger le rang 8 Est (partie non-déneigée par Squatec) durant la semaine du 9 novembre 2020 afin de permettre à ses résidents de rejoindre le territoire de Squatec pour la durée des travaux de réfection à un pont.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2020-11-213**

##### TIRAGE DE DEUX PRIX POUR L'HALLOWEEN DES ENFANTS

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de faire tirer deux (2) prix de 20 \$ pour les enfants qui ont participé aux activités organisées par les pompiers de Squatec pour l'Halloween. Les gagnants du concours de dessin sont Loïk Damboise (1<sup>re</sup> & 2<sup>e</sup> année) et Samuel Roy (maternelle 5 ans).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire procède à la période de questions.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la séance à 21h00.

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal à l'exception des résolutions sur lesquelles le maire a exercé son droit de veto en vertu de la disposition prévue au paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier